



Présents :

Olivier HALBOUT, vice-président de la FFT et président de la Ligue de Normandie de Tennis.

Pierrick DORANGE, secrétaire général de la Ligue de Normandie.

Christophe SUBERT, trésorier adjoint de la Ligue de Normandie.

Stéphane BOUVRY, président du comité de la Manche.

Jérôme GRENIER, président du comité de l'Eure.

Eve BRAUN, commissaire aux comptes.

Les élus du Comité Départemental et les permanents de la Ligue et du Comité.

Excusés :

Chantal COTTEREAU, vice-présidente du Conseil Départemental de Seine Maritime.

Alain GOUPY, président du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Max LALOUETTE, trésorier de la Ligue de Normandie.

Thierry DEMOLINER, président du comité du Calvados.

Gilles POUSSIN, président du comité de l'Orne.

1) Le mot du Président

Max COQUIN, président du CD 76, introduit la séance et nous accueille à Bois Guillaume en précisant que 376 voix sur 528 sont représentées.

Le quorum est atteint et 66 clubs sont représentés.

Il remercie le club d'Auffay et sa présidente Isabelle DELAFONTAINE qui ont permis d'avoir un plan B en cas d'impossibilité de tenir cette AG dans cette salle à Bois Guillaume.

Il rappelle le protocole rigoureux à respecter, lié à la situation sanitaire et au respect de l'arrêté préfectoral pour la Métropole de Rouen.

Il excuse les personnalités qui ne peuvent être présentes : Chantal COTTEREAU Vice-présidente du Conseil Départemental chargée des Sports, Alain GOUPY président du Comité Départemental Olympique et Sportif, Max LALOUETTE trésorier de la Ligue de Normandie, Thierry DEMOLINER et Gilles POUSSIN présidents des comités du Calvados et de l'Orne.

Il remercie ceux qui font l'honneur d'être présents : Eve BRAUN commissaire aux comptes, Olivier HALBOUT Vice-président de la FFT et président de la Ligue de Normandie, Pierrick DORANGE secrétaire général de la Ligue de Normandie, Christophe SUBERT trésorier adjoint de la Ligue de Normandie, Stéphane BOUVRY et Jérôme GRENIER présidents des comités de la Manche et de l'Eure, les élus du Comité Départemental de Seine Maritime et les permanents de la Ligue et du Comité.

Il évoque la pandémie mondiale qui a paralysé la planète, le quotidien des français et impacté fortement la saison tennistique et la vie des clubs.

Mais malgré cela, il retient des points très positifs à mettre en avant.

En premier lieu, la solidarité des 5 comités départementaux, de la Ligue et des clubs normands avec 5000 euros versés aux CHU de Rouen et de Caen en remerciement de leur mobilisation pour les malades du coronavirus. Max Coquin rappelle également les 330 000 euros de participation au plan de soutien et au plan de relance de la FFT au bénéfice du tennis français

L'engagement sur ces plans a engendré une enveloppe de 1440 537 euros, qui va revenir vers les clubs normands sur la saison 20/21.

Ensuite, la proximité au quotidien : 126 clubs sur 133 (soit 95%) ont été vus lors de 476 visites par les permanents ou élus puis, durant le confinement, 83 clubs sur 133 (soit 62%) ont assisté aux visioconférences de la Ligue et du Comité, dont l'ensemble des 51 clubs de 130 licences et plus.

A ces chiffres, Max COQUIN ajoute que 31 présidents de clubs ont été rencontrés avec Olivier Halbout lors de 3 « apéros-débats » et que de très nombreux échanges des CST avec les enseignants en présence d'élus ont eu lieu, que ce soit en visioconférence ou en présentiel.

Max COQUIN poursuit avec le résultat très positif des licences car, après plusieurs années de baisse et malgré le Covid, une progression de 199 licences a été enregistrée, passant de 18 506 en fin de saison 2019 à 18 705 au 31/08/20 soit une hausse de 1.1% des effectifs.

Il exprime également la satisfaction pour le comité et les clubs que les jeunes 8/12 ans aient disputé 2 600 matchs libres, portant le CD 76 à la deuxième place du classement national des comités, derrière les Yvelines, département ayant un nombre de licenciés supérieur au nôtre.

Au-delà des chiffres, c'est cette vraie relance de la compétition auprès des jeunes qu'il faut mettre en avant, pour qu'ils apprennent à jouer en prenant du plaisir. D'ailleurs, plus de 26% des 8/12 ans ont enregistré au moins 1 match et près de 3% sont à 20 matchs et plus, ce qui confirme le taux de fidélisation des moins de 14 ans, passé de 37% à 48%.

Pour faciliter encore plus l'accès à la compétition des jeunes, la 2^{ème} édition du « guide du joueur », éditée à 5000 exemplaires par la Ligue, vient d'être distribuée dans les clubs pour expliquer aux jeunes enfants ainsi qu'à leurs parents, comment y évoluer tout en progressant.

Max COQUIN remercie la fédération d'avoir signé une convention avec le COSMOS car, au moment de la crise du COVID, ce sont 51 clubs seinomains qui ont pu bénéficier de leur aide, après y avoir adhéré gratuitement.

Il cite les autres aides fédérales au profit des clubs : l'ADCP (Aide au Développement des Clubs et de la Pratique) ; le LIFT pour les formations en ligne, le MOJA qui remplacera l'AEI au printemps ; le digital et son application TEN'UP ; la web télé et la FFT média ; Proshop en remplacement de la centrale d'achat ; la labellisation des clubs formateurs, du tennis santé, des clubs Roland Garros pour la terre battue ; le projet « de la cour aux courts » de l'Education Nationale et l'USEP pour lequel le comité est un département pilote mais malheureusement le Covid a stoppé le projet et l'a bloqué pour son passage en phase active avec 44 clubs qui avaient répondu à l'appel à projets.

Bientôt le PACT (Plan d'Action du Club de Tennis) et ses 82 actions seront interactives avec TEN'UP et le comité sera le conseiller de proximité des clubs.

Max COQUIN remercie les 13 membres du comité qui cessent leur fonction aujourd'hui et les félicite pour le travail accompli bénévolement, dans l'intérêt général, la bonne humeur ou la difficulté, mais avec passion et le sens des responsabilités.

Il remercie également les salariés, Paula, Jennifer, Thierry, François, Gautier pour leur travail, les élus du comité et tous ceux qui œuvrent avec enthousiasme pour ce sport, les bénévoles et les salariés des clubs qui, comme tous les licenciés, n'ont pas été épargnés durant cette saison inédite en raison de la pandémie.

Enfin, il adresse ses remerciements aux présidents de club car c'est avec leur soutien que les ambitions pourront être concrétisées.

Il souhaite à tous une bonne assemblée générale.

2) Présentation des nouveaux présidents de clubs

Max COQUIN présente et accueille les nouveaux présidents de clubs :

Sarah BRANILOVIC, Le Houlme TC
Guillaume HINGREZ, Paluel TC
Alexandre GOUGEON, St Jean du Cardonnay
David MINARD, Bosc Guérard TC
Emmanuelle HERVIEUX, Cany TC
Eric BACHELET, St Jacques sur Darnetal US
Romain QUESNEL, Le Tilleul TC
Pascal NAVILLAT, St Etienne du Rouvray CTSER
Laurent BERTIN, Le Tréport AS
Sylvain LEFRANCOIS, Canteleu TC
Pierre-Jean BONNAT, Veules les Roses SC
Alain PFIRTER, Les Petites Dalles
Nolan FEVRIER, Amfreville La Mi Voie
Stéphane MALLET, Le Havre's Sport Tennis
Samuel JASPAR, Martin Eglise TC
Romain BITEAU, Envermeu TC
Frantz AUBLIN, Saint Saens Varenne TC
Paul BILOQUET, Londinières TC

3) Approbation du compte rendu d'AG 2019

Il n'y a pas de question, pas d'opposition, pas d'abstention.

Le compte rendu de l'assemblée générale 2019 est donc validé à l'unanimité.

4) Rapport moral 2020

Claude BOWEN, secrétaire général du comité, intervient dans le cadre d'une vidéo pré-enregistrée qui est diffusée. Il s'excuse de ne pas être présent aujourd'hui, il espère représenter l'arbitrage seinomarin à Roland Garros le plus loin possible.

Le programme de l'assemblée générale étant chargé, il indique qu'il va faire court, comme la saison 19/20. En effet, au programme, il y a le vote des modifications des statuts, l'élection du délégué et de son suppléant à l'AG de la FFT et l'élection au comité de direction du CD76.

Il précise qu'il ne va pas revenir sur tous les événements qui annulés ou reportés avec la COVID19 ont été listés précédemment. Il faudra nous adapter et vivre avec cette menace encore quelques temps. La situation a encore évolué avec la fermeture des salles de sports et gymnases des 19 communes de la Métropole Rouen Normandie par l'arrêté préfectoral du 25 Septembre 2020. Cette mesure impactant le championnat Hiver, la commission régionale Sportive a tenu par visioconférence des réunions pour la décision de maintenir le championnat et donner les instructions aux correspondants et présidents(es) de clubs.

Concernant le Plan de Soutien et de Relance, il rappelle que cette pandémie a fragilisé l'écosystème tennistique français et international. La Fédération Française de Tennis a lancé, en complément des dispositifs de l'Etat, des régions et des Instances Internationales, un Plan de Soutien et de Relance « PSR » à destination des clubs affiliés, des enseignants, des entraîneurs indépendants, des joueurs du circuit professionnel, des tournois internationaux, des officiels de la FFT (arbitres, juge arbitres des tournois internationaux) et des disciplines associées à compter de juin 2020 et jusqu'au 31 août 2021.

Les Ligues et Comités départementaux ont décidé d'apporter une contribution à ce plan et de voter une aide financière à destination de la FFT. Le montant total de l'aide aux clubs de ce PSR est de 21M€ et l'aide financière provenant des Ligues et CD s'élève à 4M€. Le PSR se décompose en 2 volets :

- le premier pour des actions de soutien immédiat sur l'exercice 2020 à destination des clubs les plus en difficulté.

- le deuxième pour des actions de relance de l'activité, à compter de la saison 2021, à destination des clubs menant des actions pour dynamiser la rentrée et offrant des activités tout au long de la saison aux adhérents.

3 clubs seinomarins ont déposé un dossier de pour une demande de soutien immédiat.

Pour le plan de relance, Alain GRIPON vous donnera les détails dans quelques instants.

Concernant l'évolution des licences en SEINE MARITIME (données au 04/10/2020), il indique qu'est observée une baisse de 0,5 % des licences type C, qui se décline en :

- Une augmentation de 1,17% chez les Jeunes
- Une baisse de 2% chez les adultes

Chez les U15 (14ans et moins) : une baisse de 0,75 %

- Une augmentation de 1,83% chez les filles
- Une baisse de 1,61% chez les garçons

En conclusion, il signale qu'il n'est pas dans la nouvelle liste. Il n'a pas démissionné. Il indique qu'il n'est pas dans la nouvelle composition, il le regrette et respecte la décision. Il ne retient que tous les retours positifs de cette expérience car il a eu l'occasion de rencontrer des gens formidables (des dirigeant(es), des bénévoles, des joueuses, des joueurs, des DE, CED... etc.) en rejoignant l'équipe de Serge CHRISTOPHE qui soutenait le programme « Agir et Gagner » proposé par Bernard Giudicelli et relayé par Olivier HALBOUT.

Il souhaite une pleine réussite à la nouvelle équipe au service des clubs et reste fidèle au programme « Agir et Gagner » qui défend les vraies valeurs du Tennis à tous les niveaux.

Il souhaite une bonne Assemblée Générale à tous.

5) Approbation du bilan moral

Il n'y a pas de question, pas d'opposition, pas d'abstention.

Le rapport est donc approuvé à l'unanimité.

6) Modifications statutaires du CD 76

Max COQUIN indique qu'il présente les modifications des statuts en l'absence du secrétaire général. Ces modifications ont été adressées dans la convocation à cette assemblée générale.

Article 4 : suppression de la notion d'affiliation provisoire.

Question posée par Jacqueline SUBERT sur la subtilité entre provisoire et définitif

Réponse apportée par Nicolas BAILLEUL : auparavant, une affiliation était provisoire pendant 1 an, maintenant elle est définitive dès le démarrage.

Article 7 : précision de la « licence C » pour le calcul de la proportion Femme/Homme au sein du Comité de Direction.

A été rajouté à la fin « Le comité de direction comprend obligatoirement le Président et au moins un vice-président, un secrétaire général et un trésorier général ».

Article 12 : intégration de la possibilité de choix de constituer un bureau ou non. Le bureau du comité de Direction de Seine-Maritime comprend 9 membres. « Le comité de direction a faculté de décider de ne pas constituer de bureau. Cette décision doit faire l'objet d'un procès-verbal transmis à la Fédération et à la Ligue, et porté à la connaissance des associations composant le comité départemental. Ce choix est irrévocable pendant toute la durée du mandat. »

Article 16 : Nouvel article.

« Les ressources du comité départemental sont constituées a minima par :

- 1- Un pourcentage du montant des licences déterminé chaque année par le comité exécutif de la Fédération après avis du conseil des présidents de Ligue ;
- 2- Les droits d'engagement aux différentes épreuves qu'ils organisent ;
- 3- Les produits des partenariats, dans le respect de la politique de la Ligue et de la Fédération. Ces contrats de partenariat ne peuvent prévoir de contreparties liées aux événements organisés par la Fédération elle-même ;
- 4- Des subventions publiques ou privées ou d'autres ressources qu'il dégage à son initiative, dans le respect des règlements fédéraux et des lois en vigueur ;
- 5- La dotation qui lui est attribuée par la Ligue en fonction des missions et des plans d'actions du comité départemental. »

La Fédération instaure ainsi maintenant un retour équitable sur les licences d'une ligue à l'autre.

Article 17 : Comptabilité : « Quinze jours au moins avant l'Assemblée générale du comité départemental au cours de laquelle ils sont présentés, les budgets du comité départemental sont transmis au bureau de la ligue, pour approbation. Les comptes préalablement certifiés par le commissaire aux comptes doivent être transmis au bureau de la ligue au plus tard à la date de l'assemblée générale du comité départemental ».

Commentaire de Max COQUIN : C'est ce qui se faisait et ce qui s'est fait cette année sans problème.

Article 18 : durcissement de la règle qui prévoit la possibilité de demander la convocation d'une assemblée générale en vue d'une modification de statuts : un cinquième des membres dont se compose l'assemblée générale, représentant le cinquième des voix au lieu d'un dixième auparavant.

Question d'Isabelle DELAFONTAINE :

Elle demande si les statuts sont communs à tous les comités.

Réponse : oui, ils sont uniformisés et modifiés au niveau des Ligues et des comités départementaux.

Autre question : pourquoi durcir les conditions pour lesquelles les statuts peuvent être modifiés ?

Réponse : c'est une mesure fédérale et redescendue dans toutes les ligues et comités.

Résultat du vote sur la modification des statuts :

Pascal GOT, responsable de la commission des litiges annonce les résultats du vote sur les modifications des statuts :

Nombre total de voix : 528 , le quorum (35%) est de 185 voix : il est largement atteint puisque 373 voix sont représentées dans cette élection.

Voix nuls : 14 Voix exprimées : 359

Voix POUR les modifications des statuts : 336

Voix CONTRE les modifications des statuts : 23

Les modifications des statuts sont approuvées avec 336 voix soit 93,59%.

7) Rapport financier : comptes de résultats et bilan 2020

Jérôme HEPINEUZE, trésorier présente le rapport.

En introduction, il précise que, dans le cadre du PSR, le Comité départemental a été sollicité et a voté une aide de 15 000 euros qui reviendra aux clubs. La moitié a été comptabilisée dans les comptes 2020 et l'autre moitié le sera sur la saison 2021.

Quant à La Ligue de Normandie, elle a souhaité soutenir le comité et lui a attribué une aide exceptionnelle de 5.000 euros comptabilisée sur la saison 2020.

Le Comité a constaté une baisse importante de ses activités, ce qui a généré une baisse des produits et des charges.

Le réalisé 2020 est comparé au budget 2020.

Charges, hors salaires et frais salariés :

Fonctionnement du comité : Sur 40 000 euros prévus, seuls 32 000 euros ont été dépensés. Le Comité a été fermé pendant deux mois, aucun achat de billets n'a été initié.

Assemblée générale : les frais sont moins importants que prévu car le repas avait été remplacé par un cocktail à l'AG du Havre, l'an dernier.

Frais des dirigeants : la moitié à peine des frais prévus a été dépensée car il n'y a plus eu de réunions en présentiel à partir du mois de mars, les réunions n'ont eu lieu qu'en visio. Un des objectifs est d'ailleurs de développer ce type de réunion afin de réaliser des économies de frais de déplacement.

Commissions jeunes, sportive, tennis féminin, senior + : une grande économie a été réalisée car les compétitions n'ont pas eu lieu sans oublier les repas des seniors + des ententes.

Commission arbitrage : l'économie est la conséquence du fonctionnement des commissions citées ci-dessus.

Commission tennis entreprise : son activité a surtout lieu sur les 6 premiers mois de la saison donc ses charges sont plus importantes que celles des autres commissions.

Aides aux clubs : elles incluent les 7500 euros pour la participation au plan de la fédération, elles ne sont en réalité que de 7300 euros (cf. participation à des tournois qui n'ont pas eu lieu).

Pôle sociétal : la baisse est principalement due au fait que les balles roses ont eu un succès moindre que prévu.

Centres départementalisés : ils n'ont pas été utilisés car les compétitions prévues n'ont pas eu lieu.

Charges salariales :

Frais CST : ils sont quasiment au montant escompté suite à l'organisation mise en place post AG de l'an dernier (déplacements à Poses de François Proust non prévus dans le budget initial)

Salaires : des économies ont été réalisées sauf pour le CED suite à des régularisations de la saison précédente. Les charges salariales plus faibles sont dues à l'activité partielle.

En conclusion, les charges au niveau global s'élèvent à 147 604 euros pour 199 100 euros budgétés, donc plus de 50 000 euros ont été non dépensés.

Produits :

Les recettes des licences sont supérieures à ce qui était budgété

Les aides de la Ligue sont égales à ce qui était budgété (dont les 5000 euros versés par la ligue pour aider le comité départemental face à la crise du covid). Les aides « normales » étaient 5000 euros plus faibles que prévu du fait de la baisse des charges salariales.

Les recettes de toutes les commissions sauf celles du tennis entreprise ont connu une forte baisse car les championnats par équipes d'été n'ont pas eu lieu et certaines épreuves des championnats individuels ont été annulées.

Aucun produit n'a été enregistré pour les sponsors et partenariats dans le contexte de la crise.

Les produits concernant les subventions départementales sont à la hauteur de ce qui était budgété.

Les autres recettes sont plus faibles comme celles des balles roses sans oublier l'annulation du repas annuel des ententes.

La baisse des produits exceptionnels est due à la baisse des dons des frais des dirigeants.
En conclusion, les produits au niveau global s'élèvent à 151 444 euros pour 199 100 euros budgétés.
La baisse des charges inférieure à la baisse des produits implique un compte de résultat bénéficiaire de 3840 euros.

Question : les salariés étaient-ils en chômage partiel pendant la crise sanitaire ?

Réponse : oui en partie

Question : Pourquoi avons-nous alors les mêmes montants de charges salariales que celles budgétées ?

Réponse : cela est dû à la régularisation des charges salariales de l'année précédente.

Question : le montant du chômage partiel ne devrait-il pas s'élever à plus de 7000 euros ?

Réponse : tous les salariés n'ont pas été mis en chômage partiel. Le télétravail a été mis en place (les CED ont assuré des permanences). Tous les salariés sont salariés de la Ligue et non du Comité et un rattrapage sur 12 mois a dû être fait.

Bilan au 31 août 2020 :

La trésorerie est passée de 73 000 à 110 000 euros. En effet, les créances ont diminué de 43 000 à 13 000 euros. Le montant reversé par la Ligue cette année a été moins élevé, d'où une créance plus faible et donc une trésorerie plus élevée au final.

Les fonds propres étaient de 114 000 euros, il est proposé d'y ajouter les 3840 euros du compte de résultat de la saison 19/20.

8) Rapport de la commissaire aux comptes : Eve BRAUN

Eve Braun fait part d'une synthèse du rapport complet compte tenu de l'ordre du jour chargé :

L'audit des comptes annuels arrêtés au 31 août 2020 par le CODIR du 24 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire et de difficulté à appréhender ces incidences et les perspectives d'avenir.

Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, certifiés réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Eve BRAUN remercie Jérôme HEPINEUZE et Jennifer BLEUSSE pour leur disponibilité.

Pas de questions, pas d'abstention, pas d'opposition

Quitus au trésorier est donné à l'unanimité

9) Présentation du budget 2021

Exceptionnellement, le budget 2021 va être comparé au budget 2020 et non au réalisé 2020, étant donné l'année exceptionnelle que nous venons de vivre.

Les charges :

Les 2 budgets sont très similaires au niveau des charges.

A noter que les dépenses de l'AG seront plus faibles.

Les frais des dirigeants seront plus faibles que prévu car il y aura probablement plus de réunions en visio.

Les aides au club seront plus faibles car il n'y a eu de dépenses liées au podium des clubs.

Le pôle sociétal : on prévoit 4000€ de dépenses en moins (manifestations qui n'auront certainement pas lieu)

Faible augmentation des charges salariales (nouvelle organisation du CST François Proust).

Les produits :

Les 2 budgets sont très similaires au niveau des produits

On espère un bon retour des recettes licences et une relance des recettes des sponsors qui se sont déjà engagés pour cette nouvelle saison.

La prudence est appliquée pour toutes les commissions.

En conclusion, Jérôme HEPINEUZE présente un budget 2021 équilibré pour un montant de 186.377€.

Pas de questions, pas d'opposition, pas d'abstention

Ce budget est validé à l'unanimité.

10) Présentation liste Agir et Gagner et élection des membres du CODIR du CD76

Max COQUIN présente la liste « Agir et Gagner 76 » et rappelle tout d'abord qu'il est président du comité départemental depuis 2 ans.

A la suite des résultats obtenus justement ces 2 dernières années, Olivier Halbout a demandé à Max Coquin de présenter une nouvelle liste pour la mandature 2020/2024 avec pour but d'assurer la transition générationnelle et préparer l'avenir du comité.

Ce sera le dernier mandat de Max COQUIN.

La liste est constituée de 29 titulaires et 5 suppléants (10 femmes et 24 hommes).

Max précise que cette liste est la plus représentative du territoire seinomarin : En effet, 32 clubs sont représentés et sont issus de toutes les catégories de la matrice fédérale.

Au niveau géographique, il y a 7 candidats issus du secteur Terre de Lin, 9 de Pointe de Caux et 18 du secteur Val de Seine.

Il y a 16 présidents de club, 15 juges arbitres, 2 enseignants tennis, et 2 directeurs de tournoi internationaux.

Cette liste est vouée à être à proximité des clubs dans leur quotidien et pour tout domaine d'activité.

Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction de la Seine Maritime :

Pascal GOT, responsable de la commission des litiges communique le procès-verbal de l'élection du comité de direction de Seine Maritime du 10/10/20 :

Nombre total de voix : 528.

Quorum (20%) soit 106.

Nombre de voix présentes et représentées : 375

Nombre de voix nulles et votes blancs : 51.

Nombre de votes exprimés : 324.

La liste « Agir et Gagner » de Max COQUIN est élue à la majorité de 100% des votes exprimés.

Résultat de l'élection du Président du Comité de Direction de la Seine Maritime :

Résultats présentés par Pascal GOT, responsable de la commission des litiges

Nombre de voix présentes : 29

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de votes exprimés : 28.

Nombre de votes pour le candidat Max COQUIN : 28.

Max COQUIN est élu président du comité de direction de la Seine Maritime

11) Echanges avec les clubs : questions/réponses

Frantz AUBLIN :

Question : Est-il toujours prévu de faire un championnat annuel au lieu d'un championnat hiver et d'un championnat printemps ?

Eric BROUSSIN, membre de la commission senior prend la parole pour confirmer que ce projet est en réflexion pour la saison 2022 : un seul championnat plus étoffé avec plus de rencontres répondant plus aux attentes du public, des sponsors et des joueurs.

Eric Broussin rappelle que les clubs seront sollicités de toute façon.

Jean-François HARIVEL :

Question : A quand une licence au prorata des mois pris en compte par l'adhésion ou tout du moins une licence à tarif réduit ?

Alain GRIPON répond que plusieurs licences C existent depuis cette année : celle pour les moins de 6 ans, celle entre 7 et 18 ans et celle pour les 19 et plus.

Modification importante pour la licence découverte (licence D) pour laquelle le verrou de 3 ans d'ancienneté a été retiré.

Il existe également la licence scolaire et la licence « prise en ligne ».

Le sujet reste pour autant évolutif en fonction des remontées des clubs.

Jean François HARIVEL retient qu'il n'a pas la réponse à sa question et que c'est à l'étude.

Gregory DELISLE :

Question : Sachant que le prix de la licence ne peut pas être touché au niveau fédéral, le CD et la Ligue peuvent-ils venir en aide aux clubs pour les cotisations au prorata avec licence pleine pour autant ?

Alain GRIPON n'a pas de réponse à proprement dit sur cette question précise mais rappelle les vertus du plan de relance pour la saison 21/22 permettant d'aider les clubs dans leurs actions et de prise de cotisations en cours de saison.

Eric BROUSSIN :

Question : Beaucoup de compétiteurs d'autres sports collectifs arrivent au tennis en mai, l'adhésion est en prorata et la licence reste à plein tarif ? Comment faire ?

Alain GRIPON répond que généralement cette clientèle ne cherche pas à faire de la compétition et dans ce cas, la licence découverte à 3€ correspond à la demande.

Isabelle DELAFONTAINE :

Question : Des parents souhaitent jouer occasionnellement avec leurs enfants : quel type de licence peut être proposée à ces nouveaux adhérents ?

Alain GRIPON confirme que la licence découverte à 3€ est la bonne solution pour ces personnes y compris pour l'assurance

Autre question dans l'assistance :

Question : Peut-on cumuler 2 licences découvertes consécutives pour une même personne ?

Alain Gripon répond que ce n'est pas possible sur une même saison.

Thierry FAUVEL :

Question : Pour les clubs de l'agglomération rouennaise, les mesures sanitaires prescrites le 25 septembre 2020 par arrêté préfectoral ont un impact important sur le nombre de licenciés autre que le chômage partiel, des aides exceptionnelles seront-elles mises en place pour ces clubs car la situation est préoccupante ?

Alain GRIPON répond dans un 1^{er} temps qu'il y aura un report au 31/12/20 concernant les justificatifs à fournir pour les projets clubs en cours sur la saison 19/20. Les produits sanitaires peuvent être également remboursés par un projet club.

Les visios organisées par la Ligue ont aidé les clubs à s'entraider sur les bonnes pratiques à effectuer dans ce genre de situation.

Le plan de relance pour la saison 20/21 répond également aux difficultés que rencontrent ces clubs.

Il y a également des exonérations de charges proposées par l'état.

L'ANS a effectué un fond de solidarité (dossier à rendre avant le 04/09/20).

Il y a aussi les prêts garantis par l'état.

Grégory DELISLE :

Question : La FFT allait porter plainte contre certains préfets. Grégory demande comment cette procédure peut être relayée par la Ligue ou le Comité ?

Faut-il effectuer une pétition pour tous les clubs impactés de l'agglomération rouennaise ?

Nicolas BAILLEUL confirme que le recours dans le département de la Gironde est mené par la FFT et rappelle la situation de l'agglomération rouennaise,

Olivier HALBOUT prend la parole en rappelant qu'il faut s'adapter à la situation du tennis. Les présidents de club ont déjà démontré qu'ils savaient tous s'adapter à un protocole sanitaire strict à la sortie du confinement. On est dans l'intention de présenter un référé pour démontrer que dans certains cas, nous pouvons continuer notre activité de service public. Avec l'aide du directeur général de la fédération, le président de la Ligue et les présidents des comités vont consulter les services juridiques de la fédération afin de présenter un recours mais tout en restant dans les lois de la république.

Hélène Sauvage :

Question : Comment met en place le don vis-à-vis d'une adhésion et effectuer un reçu fiscal ?

Nicolas BAILLEUL et Jérôme HEPINEUZE rappellent quelques règles :

La cotisation ou la licence ne peuvent pas faire catégorisés en don. Un don doit en effet être effectué sans contrepartie.

Les clubs sont par défaut des organismes d'intérêt général mais ils doivent être habilités par les services fiscaux pour établir des reçus fiscaux (CERFA). Cette procédure peut prendre 6 mois.

12) Intervention de François PROUST, CST du secteur Val de Seine.

François précise qu'il effectue le bilan de son activité et également celle de son collègue CST Thierry GHEUX, absent ce jour.

Leur priorité : Créer du lien avec les enseignants des clubs via des réunions de partage (principalement en février et en juin, cette saison).

Participation de 2 enseignants sur 3 à ces réunions. Il est important d'écouter ces personnes et de les aider à développer leur école de tennis.

Les visioconférences ont permis d'augmenter la participation du nombre d'enseignants à ces séances d'écoute et de partage.

3 enseignants sur 4 ont également été vus par des cadres de la Ligue cette saison (soit 17% de plus par rapport à l'an dernier).

François rappelle l'importance des matchs libres et comment il motive les enseignants à les organiser. Ce match peut se faire en fin de cycle ou de stage ou pendant des animations.

Le match libre permet de développer l'enthousiasme des jeunes à la compétition (le département 76 est le 2^{ème} département de France concernant le nombre de matchs libres disputés).

La formation des moins de 7 ans : Constat que les enseignants ont besoin d'aide sur cet item.

Rappel de la nécessité d'adaptation de fin de saison 19/20 pour les DE : stages gratuits, fin de l'école de tennis plus tardive, reprise de la saison 20/21 plus tôt qu'usuellement.

François PROUST signale que notre école de tennis change. Il faut repenser de plus en plus nos séances et revoir par exemple celles des paniers inadaptés au déplacement latéral.

Il faut se faire aider par les parents, les répétiteurs, les enfants des groupes de compétition via une charte d'engagement pour aider leur DE.

Repenser les 30 séances de l'école de tennis : augmenter l'amplitude de ces séances et s'adapter ainsi aux absences forcées des enfants.

Le concept des cotisations avec matchs libres inclus semble être une bonne piste et des exemples de clubs qui ont pris ces initiatives sont cités en séance.

Le repérage U7 : François PROUST a créé un créneau le jeudi à l'ASRUC (6 à 9 enfants y participent actuellement avec l'aide de répartiteurs).

Les 2015 (Garçons, Filles) et les 2014 (Filles) sont les bienvenus s'ils ont déjà une séance initiée au sein de leur club.

8 plateaux rouges et 8 plateaux violets sont prévus dans tout le département prochainement : Un retour d'expérience est prévu avec les DE concernés.

François reste à disposition de tous les clubs et tient à signaler le bon accueil de ceux visités.

Il rappelle également que Paula CUNHA COSTA a créé un groupe WhatsApp pour les présidents de club, très utile pour leur quotidien.

13) Election des délégués à l'AG FFT

Chaque candidat a 5 minutes pour s'exprimer avant le vote.

Comme il y a 2 candidats, un tirage au sort est effectué en séance et c'est M. José GINER, Président du club de Bolbec qui s'exprimera au nom de « Ensemble pour un autre tennis ». Le 2ème candidat est M. Max COQUIN, Président du Comité Départemental et s'exprimera au nom de « Agir et Gagner 2024 »

Après présentation de leur programme dans le respect des règles établie, le vote a été initié.

Résultat de l'élection des délégués à l'AG de la FFT

Le résultat du vote est présenté par Pascal GOT, responsable de la commission des litiges :

Total des voix : 528

Quorum (20%) : 106 voix.

Nombre de voix présentes ou représentées : 375

Nombre de voix blancs ou nuls : 5

Nombre de voix exprimées : 370

Liste de Max COQUIN « Agir et Gagner 2024 » : 280

Liste de José GINER « Ensemble pour un autre tennis » : 90

Max COQUIN représentant la liste « Agir et Gagner 2024 » est élu pour représenter la Seine Maritime à la prochaine assemblée générale de FFT en tant que délégué avec 75,67% des voix.

14) Intervention Alain Gripon Conseiller en Développement

Alain GRIPON intervient sur le plan de relance et de soutien de la Fédération.

C'est un plan de 35 M. d'euros initié par la Fédération dont 21 M. à destination des clubs.

Ce fut une importante solidarité entre la Ligue et les comités qui ont abondé cette somme à hauteur de 330 000€. Avec les aides fédérales, la somme de 1 440 000€ est bloquée pour ce dispositif.

1/ Plan de soutien :

Une aide financière pour aider les clubs en très grande difficulté de trésorerie.

Dates : Du 03/06/20 au 31/07/20.

5 dossiers validés en Normandie durant cette période et 7 qui ont été renvoyés vers un plan de relance.

Sur les 5, 3 concernent la Seine Maritime pour une valeur de 8000€ environ.

2/ Plan de relance :

Objectif : accompagner les clubs pour les aider à la fidélisation et au recrutement d'adhérents durant cette crise sanitaire.

Dates : Du 03/08/20 au 31/08/21.

Tous les clubs peuvent prétendre à ce plan de relance. Le montant des remboursements et des avoirs n'est pas éligible à un PSR.

Exemples d'actions éligibles : Carte cadeau, Parrainage, Promotions, manifestations exceptionnelles.

14 Fiches actions ont été effectuées : elles sont des pistes de réflexion pour le dossier PSR à constituer mais aussi pour les futurs projets de développement.

Actions de relance : une fois le dossier complété, doit être transmis au CED afin de vérifier l'éligibilité de vos actions et avant de déposer votre dossier sur la plateforme.

Les fiches à compléter doivent rappeler le contexte des difficultés rencontrées, les objectifs du club pour la relance engagée.

Possibilité de lancer 5 actions mais il est préférable de lancer 2 à 3 fortes actions (nécessité de préciser le titre, les dates, le descriptif de l'action et le budget de l'action).

Après échange et feu vert de la Ligue, ces actions peuvent être déposées sur la plateforme PSR.

Après la saisie sur la plateforme, le délai est de 3 semaines environ après validation des comités, ligue et de la fédération pour le versement de l'aide financière.

A la date du 10/10/20, 11 dossiers ont été déposés pour une aide de 64600€.

3/ De la Cour au Court :

Cela concerne le cycle 1 (la maternelle) et permet de faire découvrir le pratique du tennis aux professeurs des écoles. Cela a été déclenché grâce à une convention signée entre l'éducation nationale et le président de la fédération.

Alain GRIPON explique que la FFT et le Réseau Canopé ont organisé une visio de rentrée pour présenter en détail ce programme avec un focus particulier sur le web documentaire.

En voici un exemple présenté en séance :

<https://www.reseau-canope.fr/notice/de-la-cour-au-court.html#Prehome>

Le matériel pédagogique est adapté et sera bientôt disponible sur Proshop.

En Seine Maritime, l'intérêt est important avec 40 clubs environ déjà intéressés. Alain GRIPON rappelle que le tennis à l'école cela peut faire l'objet d'un plan de relance.

15) Remise des médailles fédérales

Les médailles de bronze seront remises dans les clubs ou dans les mairies :

Laurent BOULANGER - St Martin du Manoir

Emmanuelle HERVIEUX – Cany T

Rodolphe SCHMIDL – Petit Couronne AA

Jean-Luc VACHER – AS Rouen UC AS

Philippe LEGRAND – TC l'Estuaire

Joel DELAUNAY – Sotteville SSCC

Stéphane QUEHEN - St Jouin de Bruneval

Raymond HONVAULT - St Valery en Caux

Frédéric BAGOT – Maromme AL

David BARBIER – US Bois Guillaume

Philippe GRENIER – TC Mesnil Esnard

Les médailles d'argent sont remises par Olivier Halbout et Max Coquin en séance :

Christian MARTIN - Froberville

Frédéric LESAGE - TC Rouen Petite Bouverie

Claude BRANILOVIC – Le Petit Quevilly TC.

16) Intervention Olivier HALBOUT, vice-président de la FFT et président de la Ligue de Normandie.

Olivier HALBOUT remercie tout d'abord tous les représentants des clubs présents lors de cette AG. Il félicite la nouvelle équipe élue pour 4 ans de mandature et tient à remercier l'ancien comité de direction pour son investissement pendant 3 ans. Félicitations également pour l'élection de Max COQUIN à la délégation.

Olivier HALBOUT rappelle la belle responsabilité des représentants de club avec cette crise à laquelle personne n'était préparé et toujours en relation avec la Fédération, la Ligue et le Comité. Il souligne le travail du comité scientifique mandaté par la Fédération qui a permis d'établir un protocole sanitaire à la sortie de confinement reconnu par les autres fédérations sportives.

Est évoqué le PSR et sont saluées toutes les personnes des comités de direction de la Ligue et des Comités qui ont contribué par leur solidarité financière à sa mise en œuvre. Ce plan a été en effet abondé à l'échelle normande à hauteur de 330 000€ par rapport à la Fédération et une enveloppe est ainsi constituée d'un montant de 1 440 537€ pour aider les clubs normands. Olivier HALBOUT indique que les clubs ont jusqu'au 31/08/21 pour présenter un plan de relance aux instances de la Ligue.

Est rappelé le lien entre les clubs effectué depuis 3 ans. Quant à la visio, elle ne remplace pas les vertus du présentiel mais elle est devenue une valeur ajoutée et appréciée par les clubs (90.4 % de participation pendant le confinement). Les réunions en visio ont permis également de l'entraide entre clubs pendant cette crise sanitaire. Olivier HALBOUT évoque le bon travail des salariés de la Ligue et rappelle la volonté de valorisation professionnelle et de montée en compétence de ces personnes.

Quant aux enseignants professionnels, il rappelle leur rôle majeur dans les clubs et salue le travail de Bruno JACQUOTTET et de François PROUST pour créer du contact et faire monter le niveau de compétence de ces enseignants.

Galaxy Tennis : Olivier HALBOUT souligne le plaisir que doit trouver l'enfant dans la compétition. Il faut également faire jouer les enfants en compétition et développer la culture du jeu et du match libre.

Fidélisation des enfants U14 : Il y a 3 ans, 37,1% des enfants restaient fidèles à leur école de tennis. Ils sont maintenant 49.9%. C'est très encourageant.

Roland Garros 2020 : tournoi très bien organisé par les équipes de la Fédération et salué par l'ensemble des joueurs professionnels. Satisfaction pour la victoire d'Elsa Jacquemot en Junior.

Olivier HALBOUT invite l'ensemble des représentants des clubs à l'assemblée générale de la Ligue de Normandie le samedi 14/11/20 à 13h30.

En conclusion, Max COQUIN clôture cette assemblée générale et remercie Nathalie BOUDAREN pour la préparation animatique de cette réunion.

Les rapporteurs de séance
Katia GAL et Thierry NEEL